

23 avril 2009

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition intitulée: «Donnons des espaces à la culture!»**

Rapport de M^{me} Sarah Klopmann.

Cette pétition a été annoncée en séance plénière le 21 mai 2008 et étudiée en commission des pétitions les 15 septembre et 27 octobre 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Tamara Saggini, que la rapporteuse remercie.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 15 septembre 2008

Audition des pétitionnaires

L'Union des espaces culturels autogérés (UECA) est représentée par M^{me} Albane Schlechten, permanente de l'Usine, membre de l'UECA, et M. Jérôme Massard, codirecteur du Shark (un espace d'art à Artamis) et gérant d'art contemporain, membre de l'UECA.

M^{me} Schlechten présente l'Union des espaces culturels autogérés. Celle-ci s'est créée en novembre 2007 et regroupe l'Arquebuse (ARG), le Bistr'ok, la Buvette, la Cave 12, l'atelier Collectif K, l'Ecurie, l'Etage, l'espace d'art contemporain Forde, le Théâtre du Galpon, le Kab, le Kinetik, l'espace Kugler, le Moloko, Mottattom, le Pachinko, l'espace Piano Nobile, le Piment-Rouge, Pour que pousse Coquelicot, PromoCulture, PTR, les ateliers Rhino, Roberta, Shark, le cinéma Spoutnik, la galerie Stargazer, Tierra Incognita, la Tour, le Théâtre de l'Usine, l'Usine, le Zoo.

Ils ont décidé de laisser tomber l'étiquette de «culture alternative», car le but n'est pas de montrer qu'il existe une culture et une contre-culture. Ils ont donc choisi le terme «culture autogérée».

Différentes associations sont membres et participent de manière bénévole. Le groupe n'est pas axé sur la lucrativité.

Beaucoup d'espaces ont été perdus l'été dernier et aujourd'hui ils perdent Artamis avec le Théâtre du Galpon, la galerie du Shark, le cinéma Kinetik, le

Piment-Rouge, l'Etage et de nombreux ateliers. Une partie a pu être relogée dans les bâtiments à la rue du Vélo-drome. Pour les autres, il n'y a pas encore de solution officielle. L'UECA sait que l'Etat mettra à disposition un immeuble, mais elle ne peut dire où avant que la nouvelle soit publique. (On sait maintenant que cet immeuble se trouve à la rue Ernest-Pictet et qu'entre-temps une partie des artistes et artisan-e-s d'Artamis y a été relogée.) Cela faisait six mois qu'ils dialoguaient avec les autorités du Canton et de la Ville. Mais, concrètement, il n'y a toujours pas de solution, car les espaces d'Artamis vont maintenant disparaître.

C'est une grosse perte pour la culture au niveau général et celle-ci perd la possibilité de voir de nouveaux artistes émerger.

Ce que demande cette pétition, c'est que l'UECA soit associée au processus de décisions d'aménagement des espaces et prise comme un véritable interlocuteur. Si on veut préserver cette culture non lucrative, il faut trouver diverses solutions, il faut être inventif.

Le but des membres de l'UECA est de chercher une solution ensemble et c'est pour cela qu'ils ont interpellé les autorités. Si aujourd'hui c'est la culture «alternative» qui est touchée, dans dix ans, ce sera la culture en général.

La pétition a récolté 17 398 signatures.

M. Massard a eu une discussion avec M. Mugny qui proposait de construire un immeuble pour loger ces activités. Cependant, les choses ne sont pas vues de cette manière par toutes et tous. Un ou deux ans pour une programmation, c'est court. Puisque c'est énorme de développer un projet, ils essaient de se mettre d'accord sur une temporalité.

M^{me} Schlechten dit qu'à court terme ils peuvent occuper des locaux qu'on leur propose mais que, à long terme, ils préféreraient construire des structures légères comme le Théâtre du Loup.

Une des conséquences de la disparition d'Artamis et des autres lieux, pour l'Usine, sera une difficulté à gérer; il faut se préparer à ce que les 1500-2000 personnes qui sortiront et ne pourront se rendre à Artamis arriveront probablement à l'Usine, qui fait déjà souvent salles comblées. L'UECA aimerait également trouver comment absorber toutes les personnes qui étaient sur Artamis. Les îlotiers eux aussi sont préoccupés par cette problématique.

Les revendications se font en deux temps: d'abord, l'urgence d'Artamis, y compris les lieux publics; puis, à plus long terme, la réunion et l'intégration des espaces d'art dans un processus de dialogue.

Il est demandé par une commissaire si toute voie de recours pour le Piment-Rouge est épuisée. M^{me} Schlechten annonce que le recours a été rejeté la semaine précédente.

Le centre-ville s'agrandit, donc le secteur Praille-Acacias-Vernets y est inclus.

La pétition a également été envoyée à l'Etat. La commission du Grand Conseil a même été visiter des lieux.

M^{me} Schlechten dit qu'il y a une réflexion à faire sur la place de la culture, et sur la façon dont on aimerait, à long terme, meubler notre ville. Par ailleurs, les locaux de la rue du Vélodrome ne règlent pas le problème de tous les lieux sur Artamis, car il n'est pas autorisé d'y recevoir des gens. C'est donc une solution pour les ateliers uniquement.

M. Massard précise que les espaces alternatifs ne sont pas forcément subventionnés, c'est une autogestion sans hiérarchie mais avec des comités décisionnels. Par ailleurs, tout le monde ne pourra pas s'installer à la rue du Vélodrome, entre autres car certains ne peuvent pas payer le loyer. Ils vont rester sur le carreau.

Plusieurs commissaires parlent de mettre des lieux un peu en périphérie de la ville, soit car il n'y a plus beaucoup d'espaces au centre-ville et car l'offre des TPG est suffisamment efficace, soit alors pour éviter des nuisances.

Il est alors répondu que le nombre de personnes qui fréquentent ces lieux est énorme. La disparition d'Artamis sera un grand vide au centre-ville. Il serait mieux de trouver d'autres lieux au centre, accessibles à tous. L'UECA commence à chercher au centre-ville, car ses membres y étaient établis. S'il n'y a vraiment pas d'autre solution, ils s'éloigneront.

Discussion de la commission sur la suite des travaux

Un commissaire d'A gauche toute! dit qu'il s'agit d'une pétition importante et qu'il faudrait envoyer un message, car ce n'est pas la commission des pétitions qui va trouver des espaces. Par ailleurs, il ne voit pas qui la commission pourrait auditionner.

Les socialistes veulent également voter tout de suite, car ils estiment que le problème est réglé par le relogement de certain-e-s artistes et artisan-e-s d'Artamis.

Les Verts ne sont pas du même avis. Effectivement, on a trouvé quelques ateliers, mais cela ne suffit largement pas. Les demandes de la pétition sont bien plus larges. Un gros manque à combler est aussi celui d'espaces pour les rassemblements de week-ends, les fêtes. Il faut donc trouver des solutions pour la culture en général et aussi pour les lieux ouverts au public, tout cela en lien avec la problématique de l'aménagement du territoire. Ainsi, ce groupe suggère d'auditionner la Délégation à l'aménagement, M. Mugny, M. Maudet et M. Pagani.

Un commissaire démocrate-chrétien estime que l'audition n'amènerait pas plus d'informations, vu que des projets sont déjà en cours.

L'audition de la Délégation à l'aménagement du Conseil administratif est acceptée par 6 oui contre 4 non et 3 abstentions.

Séance du 27 octobre 2008

Audition de la Délégation du Conseil administratif à l'aménagement, représentée par M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture. Il est accompagné de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture

M. Mugny présente la situation. Il a le sentiment que, pour beaucoup de personnes, le centre de Genève se réduit à l'hypercentre. Pour les locaux d'artistes, l'idée a été émise de trouver un terrain et de construire un certain nombre de mètres carrés de locaux, avec les subventions de toutes les communes intéressées.

Tous les artistes demandent à la Ville de résoudre les problèmes de locaux, alors que la situation devrait être résolue aussi par les autres communes et le Canton.

Il donne quelques exemples de ce que la Ville a pu faire ces dernières années:

- mise à disposition de studios de répétition à la rue de la Coulouvrenière, pour différentes compagnies;
- remise en utilisation du Théâtre Pitoëff avec le Théâtre en Cavale;
- maintien de la salle Ernest-Ansermet (330 places) et soutien annuel;
- attribution de la salle communale des Eaux-Vives en partie à la danse contemporaine;
- création d'un troisième studio de danse au Grütli;
- création de 15 locaux d'artistes à l'Usine;
- 2500 m² de locaux libérés du Musée Jean Tua de l'automobile pour être rendus à la culture;
- locaux pour la musique au chemin de la Muraille;
- augmentation de l'utilisation de la villa Dutoit et éveil musical pour les enfants;
- récupération d'une des arcades aux Halles de l'Ile pour des expositions;
- transformation de certains locaux au Grütli pour les attribuer à Swiss Films;
- attribution de locaux pour le Centre de la photographie au Bâtiment d'art contemporain;
- attribution d'un dépôt dans la zone industrielle à la Fondation Malandro;

- dépôts à la rue Chandieu pour la Fondation d’art dramatique;
- agrandissement du local de l’AMR;
- inauguration de la salle de répétition pour le Théâtre du Loup;
- relogement de certain-e-s artistes de la Tour, de l’Arquebuse et d’Artamis;
- solution pour Mottattom.

Actuellement, il manque à Genève des lieux pour les activités tardives et plus bruyantes. Le département va chercher dans un cadre communal et régional également.

Sur la demande d’associer l’UECA à l’élaboration des plans d’aménagement urbain, le conseiller administratif parle surtout du projet Praille-Acacias-Verrets.

Lui aussi défend l’idée qu’il doit y avoir des espaces culturels dans cette zone. Mais ce sera l’Etat qui tranchera, puisqu’il est propriétaire de la majorité des terrains.

Pour la pointe de la Jonction également, l’essentiel appartient à l’Etat; la Ville n’a aucun poids et rien à dire.

Pour Mottattom, le principe est simple: une partie peut être préservée dans sa construction actuelle et une partie démolie. Les mètres carrés perdus dans la démolition seront récupérés dans les parties bornes pour pouvoir faire un grand L, et donc 220 logements en plus. Les autres parties seront affectées à de nouvelles activités pour Mottattom.

Le relogement de certain-e-s artistes et artisan-e-s d’Artamis par la Ville a été géré par la magistrate en charge de la Gérance immobilière municipale, M^{me} Salerno.

Une commissaire demande ce que la Ville compte faire pour les scènes et lieux ouverts au public qui disparaissent. Y a-t-il des projets concrets pour remplacer toutes ces pertes?

Le magistrat répond que l’Usine n’est pas menacée, mais que ce sont les activités tardives qui posent problème aux habitants et que certaines activités d’Artamis ont été relogées. Le Théâtre du Galpon répète à la rue du Vélodrome et se produit maintenant au Théâtre de la Parfumerie. La danse du Galpon n’est pas à la Parfumerie, mais la situation n’est pas en conflit. Une des grandes activités d’Artamis qui n’a pas de solution, c’est le Piment-Rouge. Mais le magistrat précise qu’il y avait des plaintes à cause d’activités peu paisibles pour des habitant-e-s voisin-e-s.

Pour le relogement de la Cave 12, une solution pourrait être à la rue de la Prairie, sous l’Ecole d’ingénieurs (terrains en possession de l’Etat). M. Mark Muller

s'est engagé à vingt-cinq ans de mise à disposition gratuite, renégociable après. On pourrait imaginer un loyer modeste qui serait un remboursement des travaux sur vingt-cinq ans sans intérêts. La Cave 12 est d'accord de payer.

La Ville peut donc envisager de faire des travaux. L'évaluation faite par les architectes se monte à 500 000 francs sans les problèmes d'infiltration d'eau. Si la somme de ces derniers s'avérait considérable, le magistrat pense qu'il faudrait renoncer. La Ville continue actuellement de les subventionner hors les murs, «en exil».

Pour les autres activités bruyantes, le magistrat explique qu'il est pour l'instant difficile d'imaginer une solution, mais il y a quelques idées.

Il est demandé si ces lieux perdraient le soutien financier de la Ville, dans le cas où ils déménageraient aux frontières de la commune.

Le magistrat explique alors que la Ville ne soutient plus le fonctionnement des institutions en dehors de la ville. Mais, concernant les subventions, cela peut se discuter. Ils auraient par exemple été d'accord de subventionner la Maison de la danse à Lancy.

Si plusieurs villes de la zone urbaine participaient, la Ville mettrait aussi une part; mais elle ne doit pas, ni ne peut, chaque fois être la seule à payer.

Une commissaire demande plus d'informations sur le recours du Piment-Rouge.

M. Mugny déclare que c'est M. Pagani qui s'occupe de ce dossier pour le Conseil administratif. Ils sont maintenant au Tribunal administratif, mais ils n'ont apparemment peu d'espoir de justifier leur droit à rester dans un espace contaminé, qu'ils n'ont pas loué.

M. Mugny suggère d'assortir la pétition d'une recommandation pour faire en sorte que les autres communes s'engagent elles aussi à participer, dans des projets culturels.

Discussion

Une commissaire socialiste aimerait savoir de la part de M^{me} Salerno, par écrit, quelles sont les personnes d'Artamis qui sont relogées à la rue du Vélo-drome. Elle souhaiterait savoir exactement qui est dans les locaux.

Une commissaire Verte apporte une précision: M^{me} Salerno a déjà expliqué que ces locaux ont été mis à disposition et qu'il appartenait aux artistes et artisan-e-s d'Artamis de s'arranger entre eux pour définir qui pourrait profiter de ces espaces. Celles et ceux qui ont été au Vélodrome ont dû, à la demande du départ-

tement, se mettre en association. Ainsi, la Ville a un bail associatif avec ces personnes, et ne veut justement pas avoir à traiter avec les individus un-e par un-e, mais bien avec l'association.

Une membre du Parti libéral serait surprise qu'une telle pétition soit renvoyée au Conseil administratif, vu le nombre de pétitions se plaignant des nuisances des manifestations, la liste des locaux mis à disposition et les discussions sur les nouveaux locaux.

Une Verte s'étonne de ce raisonnement et explique que la pétition ne demande absolument pas de trouver des endroits où on ne va pas se préoccuper de la population qui habite autour, mais justement d'ouvrir la discussion déjà au niveau de l'élaboration des plans d'aménagement urbain. Tout cela évidemment afin d'avoir une réelle mixité qui fonctionne dans les quartiers et pour ne pas tuer une frange de la culture genevoise, si importante pour notre ville. Prévoir et trouver des solutions pour toutes et tous en amont, pour éviter les problèmes de voisinage.

Par ailleurs, elle précise qu'il n'est pas correct de dire que le renvoi de cette pétition au Conseil administratif est inutile car beaucoup de choses se font déjà. C'est, selon elle, un moyen pour ne pas dire que l'on est contre sans pour autant accepter la pétition.

Le groupe de l'Union démocratique du centre est pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Il trouve qu'avec 17 espaces dévolus à la culture autogérée, on est très loin d'un appauvrissement, mais il souhaite tout de même que le Conseil administratif fasse un rapport explicatif sur cette situation, pour qu'il n'y ait plus de malentendu. Quant à la participation des communes, la loi de 1930 donnant à la Ville l'obligation de s'occuper de la culture, il a peu d'espoir de voir participer les communes suburbaines qui ont, en outre, des difficultés financières.

Une socialiste rappelle que, si l'on renvoie une pétition au Conseil administratif, cela signifie qu'on est en accord avec la pétition. Et, là, elle trouve qu'on ne peut pas dire au Conseil administratif d'aménager des espaces pour la culture au centre-ville, car ce n'est pas possible et cela donne de faux espoirs.

Quant au deuxième point, elle le dit encore plus problématique: on ne peut pas exiger que l'UECA soit partie prenante dans des plans d'aménagement de la Ville. Ce n'est selon elle pas le rôle d'un groupement culturel d'être associé à un plan d'aménagement de la Ville ou du Canton; à chacun ses responsabilités. Elle ne peut pas souscrire à cette demande, alors elle s'abstiendra.

Une de ses collègues de parti trouve que cette pétition va un peu loin. Elle soutenait les squats mais trouve qu'il y a là exagération et qu'il n'est pas possible, dès qu'il y a un problème, de faire appel à la Ville. Elle ajoute enfin que

M. Mugny est très ouvert à ces milieux et fait déjà beaucoup d'efforts. Elle s'abstiendra également.

La même commissaire Verte que précédemment prend acte de cette position mais fait part de sa surprise. En effet, le Parti socialiste fait partie des soutiens officiels de cette pétition. (Ils ne figurent certes pas, contrairement aux Verts – Ville, sur la première version de la pétition en possession de la commission, car ils l'ont soutenue après coup et figurent donc uniquement sur la deuxième version.)

A la remarque qui dit que l'UECA ne doit pas être associée aux plans d'aménagement, les Verts rappellent que les associations sont très souvent dans ces discussions; par exemple, le TCS est souvent dans les négociations pour les futurs aménagements.

Les différents acteurs de la culture autogérée se sont réunis, créant l'UECA, et demandent un dialogue et des espaces pour la culture. Les Verts estiment qu'il faut absolument les soutenir. Ce besoin est réel, tant pour les artistes que pour le public énorme que cela concerne.

Le groupe radical estime que la pétition a des termes impératifs et que, si elle est renvoyée au Conseil administratif, des exigences élevées lui seront imposées. D'autre part, après avoir entendu M. Mugny exposer tout ce que la Ville fait, il a l'impression que la pétition est un coup d'épée dans l'eau. Il la classera.

Le Parti démocrate-chrétien également a été très rassuré à l'écoute du magistrat, qui fait énormément. De plus, les commissaires n'adhèrent pas à la deuxième demande de la pétition, qu'ils classeront donc.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que, quand une pétition est renvoyée au Conseil administratif, on peut l'assortir de recommandations. Il précise que, si on la renvoie, cela ne signifie pas forcément que l'on adhère à tous ses termes. Son parti est pour le renvoi au Conseil administratif, en priant ce dernier de faire un rapport sur ce qu'il a fait, fait et prévoit de faire.

Le groupe A gauche toute! est pour renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Vote

Mis aux voix, le classement de la pétition est voté par 7 oui (3 S, 2 DC, 1 R, 1 L) et 7 non (2 AGT, 3 Ve, 2 UDC).

Puisqu'en cas d'égalité des voix c'est le non qui l'emporte, le classement de cette pétition est refusé.

La commission demande donc de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Une première recommandation: «solliciter la participation des communes» est acceptée par 6 oui (2 AGT, 2 Ve, 2 UDC) contre 5 non (1 S, 2 DC, 1 R, 1 L) et 3 abstentions (2 S, 1 Ve).

Une deuxième recommandation: «demander au Conseil administratif d'effectuer un rapport sur la situation, indiquant ce qu'il a fait, ce qu'il fait et ce qu'il envisage de faire» est acceptée par 7 oui (2 AGT, 3 Ve, 2 UDC) et 7 abstentions (3 S, 2 DC, 1 R, 1 L).

La commission des pétitions invite donc le Conseil municipal à renvoyer au Conseil administratif la pétition P-212 qui demande:

«– d'assurer à long terme la diversité de l'offre socioculturelle garante du rayonnement de Genève, en aménageant au centre-ville des espaces pour la culture;

– d'associer l'UECA à l'élaboration des plans d'aménagement urbain»

en l'agrémentant des recommandations suivantes:

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

– de solliciter la participation des communes;

– de demander au Conseil administratif d'effectuer un rapport sur la situation, indiquant ce qu'il a fait, ce qu'il fait et ce qu'il envisage de faire.»

